

Protocole sanitaire simplifié Bas les Masques



Avril 2021 – Niveau de propagation rouge

Code rouge


- Aucun changement de bulle pendant toute la durée de l'activité
- ANIMATEURS : à tout moment, respect des 6 règles d'or (Voir annexe)
- Pour les JEUNES qui ne font pas partie de la même bulle :
 - Distance physique 1m50
 - Port du masque si indication
 - Hygiène des mains
 - Ne pas venir si symptômes compatibles avec le Coronavirus
- Pour les PARENTS qui viennent déposer et reprendre leurs enfants :
 - Port du masque
 - Respect des distances de sécurité obligatoire
- Pas de personnes extérieures non nécessaires

- Pour les JEUNES de >12 ans
 - Activités en extérieur OBLIGATOIRES
 - Les jeunes peuvent uniquement se rendre à l'intérieur pour aller aux toilettes individuellement

- Pour les ADULTES de >18 ans
 - C'est la règle sur les rassemblements qui s'applique
 - Max 10 personnes (animateur compris) en extérieur
 - Port du masque et distanciation sociale obligatoire

		CODE ROUGE
Créascène – Boute-en-Scène – Primoscène Stages <13 ans	Intérieur	DECONSEILLE Bulle(s) de 10 personnes (animateurs non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles
	Extérieur	AUTORISE Bulle(s) de 10 personnes (animateurs non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles
Vitascène – Arc-en-scène Stages >12 ans	Intérieur	INTERDIT <i>Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire et social (Voir plus loin)</i>
	Extérieur	AUTORISE Bulle(s) de 10 personnes (animateurs non compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles <i>Dérogation Festival : regroupement possible le temps d'une captation moyennant respect strict des autres règles</i>

Monte-en-scène – Larscène- Chant – Larscène Théâtre	Intérieur	INTERDIT <i>Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire et social (Voir plus loin)</i>
	Extérieur	AUTORISE Bulle(s) de 10 personnes (animateurs compris) Plusieurs bulles strictement séparées sont possibles

Autres activités	Avec public		INTERDITES
	Séjours à l'étranger (UE - International) → Bénin		Ministère des affaires étrangères : <ul style="list-style-type: none"> Tous les voyages non-essentiels à l'étranger sont DECONSEILLÉS Voir procédures strictes pour le Bénin → Procédures Bénin
	Réunions des organes de BLM (CA, CC, Conseil d'entité)		Doivent se tenir à distance INTERDITS en présentiel
	Réunions de staff		AUTORISEES uniquement en extérieur
	Formations animateurs CODE ORANGE 	Non-résidentiel	AUTORISEES <ul style="list-style-type: none"> Distance physique minimum 1m50 Port du masque obligatoire <ul style="list-style-type: none"> 1 personne/10 m² Règles sanitaires de base, nettoyage, désinfection, circulation des personnes, ...
		Résidentiel	INTERDITES
	Entretiens, coaching en individuel	CREA – BOUTE – PRIMO	AUTORISES
		VTS-AES Animateurs <19 ans	INTERDITS <i>Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire et social (Voir plus loin)</i>
		Animateurs >18 ans	
	Port du masque et distance physique (1m50)	CREA – BOUTE – PRIMO	Intérieur
Extérieur			Non obligatoires
VTS – AES – LARS-CH – LARS-TH – MES		Intérieur	Obligatoires
		Extérieur	Obligatoires Les contacts physiques intenses sont évités au maximum.
Animateurs		Obligatoires	

Repas et collations	CREA – BOUTE – PRIMO Stages 4-12 ans	Intérieur	DECONSEILLE Repas AUTORISE par bulles de 10. <i>Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.</i>
		Extérieur	Collation individuelle permise uniquement en extérieur. Cette collation doit être apportée par le Jeune et ne peut être distribuée par Bas les Masques
	VTS – AES	Intérieur	INTERDIT Si conditions météo difficiles, possibilité de collation à l'intérieur (temps limité à la collation) mais uniquement en bulle. Collations froides apportée par le jeune et possibilité de distribution de box-collation individuelles. Les jeunes observent une distanciation physique de min 1,5m
		Extérieur	Collation individuelle permise uniquement en extérieur. Cette collation doit être apportée par le Jeune et ne peut être distribuée par Bas les Masques

Gestion des inscriptions	Obligatoire
Registre des présences	Obligatoire
Hygiène des mains	Renforcée
Aération – Ventilation des locaux	Min. 3 fois/jour pendant 15 minutes. De préférence quand le local est vide
Utilisation du matériel	Désinfection après utilisation et en cas de partage avec d'autres groupes
Utilisation des locaux	Un groupe par local
Local suspicion COVID-19	Obligatoire
Soins	Lavage des mains + Port du masque
Procédure d'urgence en cas de suspicion ou d'infection au COVID-19	Voir protocole « gestion de cas » ci-dessous

Coordinateur COVID Entité

Important ! Chaque entité de Bas les Masques doit avoir un "coordinateur covid" accessible tout le temps

Un « Coordinateur Covid Entité » doit être joignable 7/7. C'est la personne chargée de traduire et d'implémenter les mesures générales de prévention dans chaque entité. Il est la personne de contact pour les autorités, les participants, les parents.

Il s'assure que les informations sont bien disponibles et diffusées aux participants et aux animateurs (courriers, affichages).

En résumé, ce coordinateur COVID est un peu le chef d'orchestre de la lutte contre le COVID de l'entité en identifiant les besoins et en désignant clairement le fonctionnement et les responsabilités de chacun.

Les coordonnées de ce coordinateur doivent être disponibles facilement pour toutes et tous et ce, à tout moment.

Informations complémentaires

- Gestes protecteurs
 - **Les participants qui sont malades restent à la maison.** Une liste des symptômes liés au COVID-19 est disponible en annexe
 - Un **lavage régulier des mains** à l'eau et au savon doit être possible entre les activités, avant et après avoir été aux toilettes, après s'être mouché ou avoir éternué... À défaut de savon, les nettoyeurs pour les mains à base d'alcool sont aussi efficaces. Ces nettoyeurs sont à éviter chez les participants de moins de 12 ans. Il y aura un accès à suffisamment de lavabos ou à des bassines d'eau claire (à changer régulièrement) ainsi que des consignes rappelant comment se laver correctement les mains.
 - Chaque participant sera attentif à **tousser ou éternuer en se couvrant le nez et la bouche** avec un mouchoir ou, à défaut, dans le pli du coude et utilisera des **mouchoirs à usage unique** à jeter dans une **poubelle fermée par un couvercle**.
 - Il faut **éviter de serrer la main ou d'embrasser** pour saluer une autre personne.
- Tenue d'un **registre de présence** obligatoire : coordonnées des **participants**, des **animateurs** et des **personnes extérieures** à tenir lors de chaque activité.
 - *Registre des personnes extérieures à remettre en fin de journée au coordinateur (destruction après 14 jours)*

Deux ou trois conseils

- Le temps d'échange oral avec le parent est soigné mais limité à l'essentiel.
- Organiser l'arrivée des parents de manière échelonnée pour réduire les regroupements d'adultes et favoriser l'application des mesures de distanciation physique, surtout lors de l'accueil de plusieurs groupes en même temps.

- L'aménagement des locaux, des activités, l'encadrement des enfants et les interactions avec les parents doivent être réévalués régulièrement.
- Des temps d'écoute ponctuels avec l'équipe d'animateurs doivent permettre de modifier, d'ajuster les pratiques quotidiennes. Prévoir ces temps, par exemple à la sortie des activités
- Favoriser les activités en extérieur
- Informer tous les acteurs impliqués dans l'activité (participants, parents, animateurs...) des règles et des mesures prises.
- Transmettre les consignes selon plusieurs canaux **coexistant** : affichage, information orale directe ou par téléphone, par courrier ou par mail

Protocole décrochage scolaire et social

Définition

Le décrochage scolaire

En Belgique, on parle de décrochage scolaire lorsqu'un élève en âge d'obligation scolaire n'est ni inscrit dans une école, ni scolarisé par correspondance. Mais le décrochage scolaire correspond également à la situation où un jeune présente plus de 20 demi-journées d'absence non justifiées. Lorsqu'un élève ne trouve aucun sens à sa scolarité, on parle alors de « démobilisation scolaire ». Le décrochage est lié à la « détérioration du lien entre le jeune, l'école et la société » (Favresse et Piette, 2004)

Le décrochage social






Le décrochage social concerne tout jeune qui s'inscrit dans une démarche de désaffiliation par rapport au projet de société. Ce qui comprend les comportements de rejet, d'isolement, de rupture familiale et sociale. Cela rentre dans le cadre des missions des AMO.

Activités liées à ce protocole

Les activités suivantes sont autorisées pour les jeunes qui fréquentent habituellement l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ou tout autre jeune jusque 26 ans accomplis, moyennant le respect de ce protocole, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire :

- ▣ Entretien individuel pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire ;
- ▣ Suivis individualisés en petits groupes pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire (Ecoles de devoirs, Maisons de jeunes, Centre d'informations de Jeunes, tout autre tiers poursuivant une mission ayant pour finalité la lutte contre le décrochage scolaire.) ;
- ▣ Suivi individuel ou en petits groupe dans le cadre du décrochage social (AMO)
- ▣ Mise à disposition du matériel nécessaire au suivi des cours dans le cadre de l'hybridation de l'enseignement obligatoire ;
- ▣ Mise à disposition de salle pour étudier.

Protocole

Capacité d'accueil	Maximum 10 jeunes (hors animateurs)	
Hygiène des mains	Se laver les mains en entrant et en sortant du local au savon ou gel hydroalcoolique	
Port du masques et distance physique (1m50)	CREA – BOUTE – PRIMO	Obligatoire entre l'animateur et le jeune, et entre les jeunes qui ne font pas partie d'une même bulle. (Pas entre les Jeunes) Obligatoire pour les jeunes inscrits en 5 ^{ème} et 6 ^{ème} primaire
	VTS – AES Jeunes >18 ans	Obligatoire dans tous les contacts En extérieur, si une distance physique >1m50 peut être respectée, le masque peut être enlevé
Circulation	<ul style="list-style-type: none">  Circulation en sens unique à mettre en place  Déplacements limités au strict nécessaire  Eviter les croisements dans les couloirs et lieux de passage 	
Gestion des entrées et sorties	Organiser celles-ci afin d'éviter des regroupements (<i>par exemple, différer les heures d'arrivée et de sortie</i>)	
Utilisation du matériel collectif	<ul style="list-style-type: none">  Limité au minimum  Mesures d'hygiène renforcées : <ul style="list-style-type: none"> • Lavage des mains • Lavage du matériel avant et après utilisation 	
Gestion des inscriptions	Inscriptions préalables obligatoires	
Registre des présences	Doit reprendre : <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées des participants • Coordonnées des encadrants • Coordonnées des personnes extérieures A conserver 14 jours, puis destruction Un participant qui ne complète pas le registre ne peut participer à l'activité	
Local suspicion COVID-19	Obligatoire	
Procédure d'urgence en cas de suspicion ou d'infection au COVID-19	Voir protocole « gestion de cas » ci-dessous	

Symptômes du Coronavirus

La Covid-19 est un virus contagieux de la famille des coronavirus. Il se transmet facilement d'une personne à une autre.

Les symptômes liés au Covid-19 sont nombreux et peu spécifiques. Tu dois donc garder à l'esprit qu'un participant qui ne se plaint que d'un rhume peut participer aux activités de Bas les Masques.

Tu trouveras ci-dessous les différentes situations dans lesquelles un participant (ou un animateur) doit rester à domicile et contacter son médecin traitant.

Attention que certaines personnes ont le virus mais pas de symptômes.

Moins de 18 ans (Jeunes participants)	Plus de 18 ans (animateurs)			Reprise des activités
<ul style="list-style-type: none"> 38° ou plus de fièvre (<i>sauf si la cause est connue – vaccination par ex</i>) Toux ou difficulté respiratoire (<i>sauf si la cause est connue – asthme par ex</i>) Rhume avec éventuellement petite toux et éternuements ET autres symptômes (<i>douleurs musculaires, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, manque d'appétit</i>) 	Au moins 1 des symptômes majeurs suivants sans autre cause évidente	Au moins 2 des symptômes mineurs suivants sans autre cause évidente	OU	<p>Un enfant, un jeune ou un animateur COVID-19 confirmé ou possible, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation, peut reprendre les activités de BLM 7 jours après le début des symptômes, à deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'il n'ait pas eu de fièvre au cours des trois derniers jours. Qu'il ait montré une amélioration considérable des symptômes <p>Pour les participants ayant été hospitalisés en raison d'une des formes majeures de COVID-19, la durée de l'isolement au domicile suite à la sortie d'hospitalisation et donc la date possible de reprise des activités BLM sera déterminée par le médecin traitant.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Toux Difficultés respiratoires Douleurs thoraciques Perte de goût et/ou odorat sans cause apparente 	<ul style="list-style-type: none"> Fièvre Douleurs musculaires Fatigue Rhinite (<i>encombrement ou écoulement nasal</i>) Maux de gorge Maux de tête Perte d'appétit Diarrhée aqueuse 	<p>Une aggravation des symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique) sans autre cause évidente</p>	

Gestion d'un cas COVID

Des **symptômes** se déclarent durant un atelier, quel que soit l'âge :

1. Isoler la personne (Local suspicion Covid)
2. Appeler ton coordinateur ou la direction de BLM (0473 64 01 32)
3. Contacter les parents pour qu'ils viennent rechercher la personne
4. Prendre soin de la personne en portant un masque
5. Désinfecter et aérer le local de quarantaine
6. Demander aux parents de contacter le médecin
7. Gérer les impacts sur le reste du groupe en fonction des **contacts**

ENFANT OU ANIMATEUR AVEC SYMPTOMES

IMPACTS SUR LA PERSONNE

Test sur l'avis du médecin et isolement jusqu'au résultat

TEST -

Peut revenir sur avis du médecin



TEST +

Isolement. Peut revenir 10J après le début des symptômes et pas de fièvre pendant les 3 derniers J

SI TEST +, IMPACTS SUR LE GROUPE



Contacts haut risque ou cohabitant

Contacts faible risque

 Testing obligatoire
 Courrier n° 2

1^{er} TEST -

Quarantaine jusqu'au
2^{ème} TEST



 Pas de test si pas de symptôme
 Courrier n° 1

2^{ème} TEST au J7 -

Peut revenir sur avis
du médecin

1^{er} TEST ou 2^{ème} TEST +

Cluster

 Testing obligatoire
 Courrier n° 2

Être animateur en cas de suspicion de cas

Et maintenant, on fait quoi ?

1

En priorité, je garde mon calme. Je sais que je ne suis pas seul pour gérer la situation. J'ai confiance en moi et en mon staff d'entité. Je sais que je peux faire appel à la direction de Bas les Masques via le numéro 0473/64.01.32 pour expliquer la situation et recevoir des conseils.

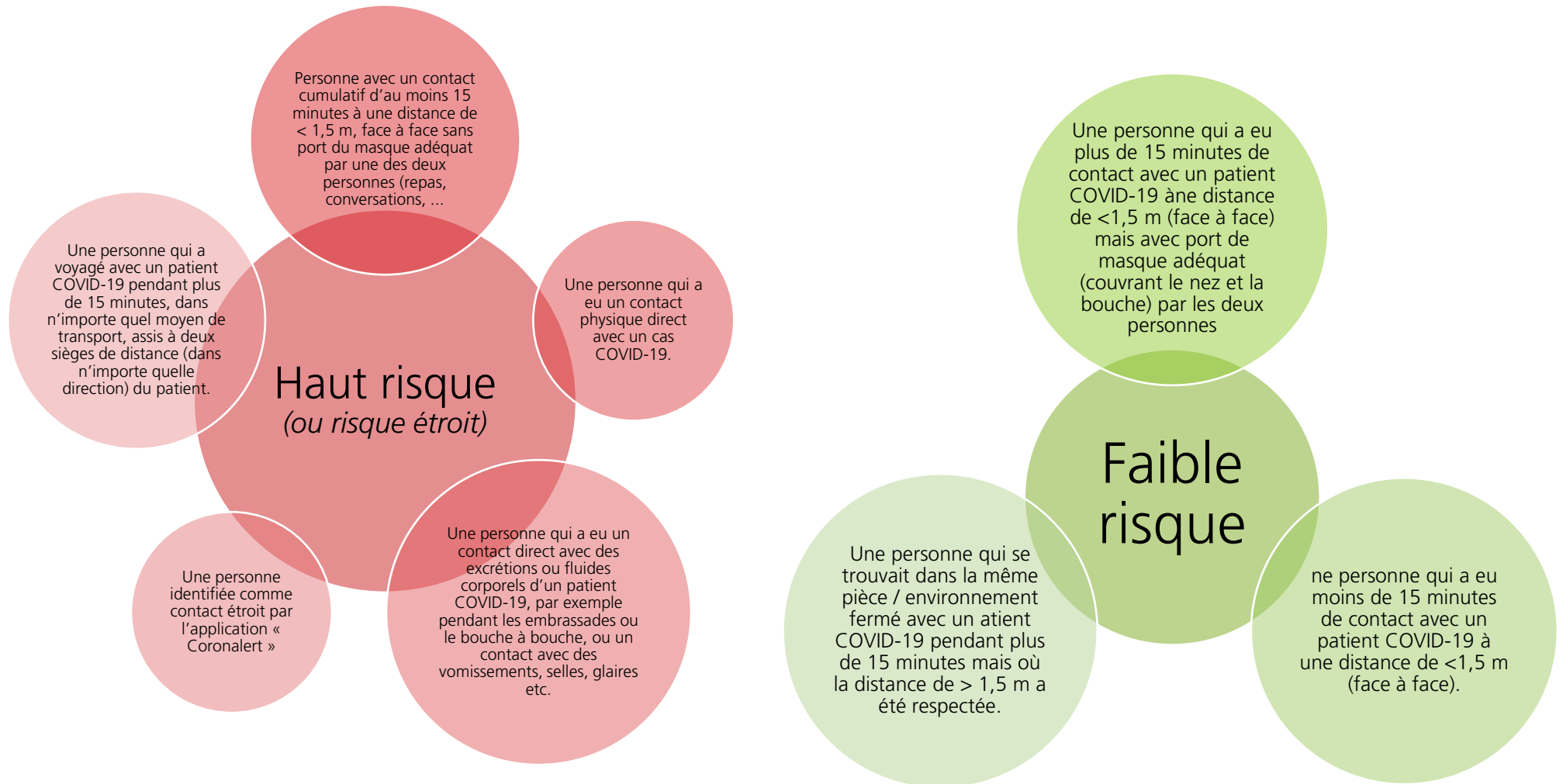
2

J'informe le participant mis en quarantaine de la situation. Je le rassure en rappelant qu'il s'agit de mesures de précaution sur base de quelques symptômes et que ses parents viendront rapidement le rechercher. Je veille à ce qu'il vive le mieux possible la situation. Je lui donne de l'occupation. Je veille à sa santé et à son bien-être. Je lui apporte de quoi boire et manger. J'essaye de rendre le lieu de quarantaine le plus agréable et confortable possible. J'informe également le reste du groupe de la situation. Je suis rassurant. Je réponds aux questions et aux inquiétudes. J'explique le principe d'une quarantaine et l'importance d'éviter les contacts

3

Je veille à informer les parents. Je leur donne des nouvelles rassurantes de leur enfant. Je leur explique la procédure qui est mise en place et le fait que je suis accompagné par la structure de Bas les Masques. Je leur demande de garder l'information pour eux dans un premier temps pour éviter un vent de panique dans les autres familles. Celles-ci seront informées en temps voulu par tes soins.

Contacts à hauts ou faibles risques



Les 6 règles d'or



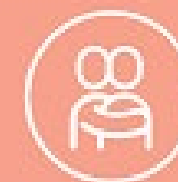
Lavez-vous
régulièrement
les mains



Portez
un masque



Gardez
1,5 m de
distance



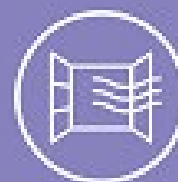
Limitez-vous
à 1 contact
rapproché



Pensez
aux personnes
vulnérables



Travaillez à
domicile



Aérez
les espaces
intérieurs



Pratiquez vos activités
de préférence à
l'extérieur